

dit que si le projet de loi était adopté tout de suite, il n'avait pas l'intention de lui faire donner force de loi avant six mois, une fois les règlements préparés. Donc, il n'est pas vraiment urgent que la Chambre adopte le projet de loi pour le moment, car l'argument semble avoir été démolé. Il n'y a pas lieu d'agir ainsi.

D'après moi, le gouvernement a ses raisons pour invoquer la clôture, des raisons qui, à son point de vue, sont probablement assez bonnes. Le ministre—et en son absence le ministre associé—ne peut pas ou ne veut pas répondre aux questions. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est fait, depuis assez longtemps, une certaine réputation à la Chambre comme maître de la périphrase. Néanmoins, comparé au ministre de la Défense nationale, le secrétaire d'État semble un modèle de clarté et de concision. Qu'il n'ait pas répondu de manière satisfaisante à ces questions a beaucoup embarrassé le gouvernement. C'est ce qu'ont très bien signalé les éditoriaux qui ont paru dans plusieurs quotidiens canadiens importants, y compris la *Gazette de Montréal* de samedi dernier, le *Globe and Mail*, la *Free Press* de Winnipeg et d'autres journaux. Tous ont souligné que les objectifs de ce bill et tout ce qui le concernait étaient ténébreux et nébuleux. Rien d'étonnant à cela, le ministre n'ayant pas répondu de manière satisfaisante aux questions.

• (6.30 p.m.)

C'est pour cette raison, je crois, que le gouvernement veut mettre fin le plus rapidement possible à ce débat. Il le veut aussi pour répondre au vœu du premier ministre qui a annoncé qu'il voulait terminer cette session et commencer la session du centenaire. On nous a dit que cette session se terminerait à la fin du mois. La session du centenaire commencerait alors et durerait jusqu'à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet. A peu près tous les députés, j'en suis sûr, aimeraient qu'il en soit ainsi.

A qui la faute si, une fois de plus, nous nous trouvons dans une situation critique? A mon avis, c'est parce que le gouvernement a mal dirigé les travaux de la Chambre.

L'hon. M. Robichaud: Soyez sérieux.

M. Nesbitt: Si le ministre des Pêcheries désire connaître les raisons qui m'ont fait énoncer cette remarque, je les lui donnerai volontiers maintenant. Il saute aux yeux qu'on pourrait dire que le cabinet est composé d'un certain nombre de «prima donna», qui

[M. Nesbitt.]

ont leurs projets favoris qu'ils veulent imposer à la Chambre. On n'en connaît pas les raisons, car ne sachant pas ce qui se passe dans la tête des ministres, on ne peut connaître leur véritable mobile. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous a menacé l'année dernière de démissionner si le bill sur l'assurance frais médicaux n'était pas adopté. C'était une mesure importante, certes, mais elle ne présentait aucune urgence puisqu'elle ne prendra force de loi qu'en 1968.

L'été dernier, nous avons eu à nous occuper du régime d'assistance publique du Canada. C'était aussi une mesure très importante mais on nous l'a fait adopter sous la menace que nous n'aurions pas de vacances et que les députés ne pourraient rentrer dans leurs circonscriptions pour remplir leurs fonctions normales. On a aussi donné à entendre que nous empêchions les nécessiteux de bénéficier d'une aide supplémentaire. La mesure a été adoptée en juillet dernier, mais elle n'a été appliquée nulle part au Canada sauf dans la province d'Ontario et même là depuis le 1^{er} avril de cette année seulement. Il n'y avait donc pas tellement urgence en la matière.

Et maintenant voici une mesure qui, au dire du ministre, ne prendra pas force de loi avant quatre ou six mois au moins. Sur la foi des témoignages déposés au comité de la défense, elle ne sera pas mise en œuvre avant deux ou trois ans. Alors pourquoi tant de hâte?

A mon avis, le gouvernement a mal organisé les travaux de la Chambre. Je n'en impute pas le blâme au leader du gouvernement à la Chambre, car je n'aimerais pas être à sa place. Il doit être très difficile de bien ordonner les travaux parlementaires dans de telles circonstances. Voilà, de toute façon, ce qui explique la longueur de la session actuelle. Le ministre désire faire adopter rapidement le projet de loi à l'étude pour respecter la date prévue pour la session du centenaire. Si l'on ne peut y parvenir, le gouvernement en sera le seul responsable.

Un autre fait très étrange est venu compliquer la situation lorsque, dans une lettre à ses commettants, le président du caucus du parti ministériel a laissé entendre qu'on devrait recourir à la clôture. Cette idée a été lancée avant que nous entreprenions la présente étape de notre étude. Voilà, certes, une curieuse façon de faire les choses. Si un député de l'arrière-ban ou un autre qui n'a pas beaucoup de responsabilités avait fait cette déclaration, je n'y aurais pas fait attention, mais c'est le président du caucus du parti qui l'a faite.

Une fois la nouvelle connue, le président de la réunion secrète a été vertement tancé dans